 <b>Direction générale de l'aviation civile France</b> <b>Edition du GSAC</b>	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2005-011</b>	Diffusion : <b>B</b>	Date d'émission : <b>19 janvier 2005</b>	Page : <b>1/2</b>
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
<b>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</b>				
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : <b>Sans objet</b>		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : <b>Néant</b>		
Responsable de la navigabilité du matériel : <b>AIRBUS SAS</b>		Type(s) de matériel(s) : <b>Avions A340-200/300</b>		
Certificat(s) de type n° <b>A.015</b> Fiche(s) de données n° <b>A.015</b>				
Chapitre ATA : <b>54</b>	Objet : <b>Nacelles/Mâts - Mât moteur CFM56-5C - Inspection du lamage des alésages ferrure pointe avant de la pyramide</b>			

### 1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A340, modèles -211, -212, -213, -311, -312 et -313, tous numéros de série jusqu'au numéro 0352 inclus.

### 2. RAISONS :

Suite à une inspection de routine, un opérateur a constaté, sur deux avions de sa flotte, une non-conformité d'usinage du lamage sur les fixations mât/moteur situées sur la ferrure avant de la pyramide.

Le diamètre du lamage étant inférieur au diamètre nominal, la tête de la vis du boulon de fixation mât/moteur ne repose pas correctement sur la surface du lamage.


Cette situation, non corrigée, pourrait diminuer l'intégrité structurale de la vis de fixation mât/moteur.

### 3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les actions qui suivent sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur (DEV) de cette CN sauf si déjà accomplies :

- 3.1. Dans les 18 mois au plus tard à compter de la DEV de cette CN, inspecter, sur la ferrure avant de la pyramide des quatre mâts moteur, le lamage des deux alésages conformément aux instructions du Bulletin Service AIRBUS (BS) A340-54-4009.
- 3.2. En fonction du résultat d'inspection, si le lamage est satisfaisant, aucune action ultérieure n'est requise conformément aux instructions du BS A340-54-4009.
- 3.3. Si le diamètre du lamage n'est pas conforme au diamètre nominal, avant le prochain vol, ré-usiner le lamage et remplacer les éléments de fixation mât/moteur correspondant par des éléments de fixation neufs conformément aux instructions du BS A340-54-4009.

**Nota** : Aucune action ultérieure n'est requise après inspection et ré-usinage si nécessaire des pyramides des quatre mâts.

	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2005-011</b>	Diffusion : <b>B</b>	Date d'émission : <b>19 janvier 2005</b>	Page : <b>2/2</b>
--	---	-------------------------	---	----------------------

**4. DOCUMENT DE REFERENCE :**

Bulletin Service AIRBUS A340-54-4009  
Toute révision ultérieure approuvée de ce BS est acceptable.

**5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :**

29 janvier 2005.

**6. REMARQUE :**

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :  
AIRBUS SAS – Bureau de navigabilité - EAL - Fax : 33 5 61 93 45 80.

**7. APPROBATION :**

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2005-495 du 12 janvier 2005.